



UNION PAYSANNE
L'Alliance de la Terre et de la Table

Union paysanne
C.P. 899, succursale Bureau Chef
Lachute, Québec J8H 4G5
Tél. (450) 230-5046
paysanne@unionpaysanne.com

Communiqué : Pour nourrir le Québec, donnons une place aux paysans et à la relève agricole.

Lachute, 04 avril 2016. C'est n'est plus un secret pour personne, il n'y a pas d'ouverture, ni pour la relève agricole, ni pour les paysans dans les secteurs sous quota au Québec. Cette situation, qui perdure depuis plus de 40 ans, est due en grande partie à la résistance des cartels¹ qui contrôlent ces secteurs à partager avec les jeunes générations.

Il y a peut-être un moyen d'ouvrir ces secteurs (œuf, poulet, dindon) aux jeunes et aux régions tout en ne dérangeant pas leur sacro-saint contrôle sur les quotas. Pour y arriver, l'Union paysanne propose de hausser le hors-quota, c'est-à-dire la portion qu'une personne peut produire sans acheter un quota, à des niveaux équivalents à l'Ouest Canadien.

Par exemple, au Québec, vous ne pouvez pas produire plus de 100 poulets, 100 poules pondeuses ou 25 dindons, alors qu'en Alberta vous pouvez en faire respectivement 2000, 300 et 300. Le Québec est d'ailleurs l'endroit le plus restrictif au Canada en cette matière.

L'Union paysanne lance donc aujourd'hui la campagne « **Pour nourrir le Québec...donnons une place aux paysans** ». Cette campagne demande au ministre Pierre Paradis de rapatrier la gestion du hors-quota² au sein du MAPAQ. Pourquoi au sein de son ministère? Eh bien parce ce contrôle est depuis le départ entre les mains des détenteurs de quota, donc d'intérêts privés.

Voilà ce qui est un non-sens dans une démocratie. Il est déjà louche que les quotas soient uniquement gérés par une minorité de personnes qui en contrôlent ensuite l'accès mais il est inacceptable que ces mêmes entreprises privées déterminent le nombre d'œufs, ou de poulets qu'un québécois pourra produire chez lui en dehors des quotas. Cette responsabilité devrait revenir au ministère de l'agriculture qui est redevable face à la population.

«Est-il normal, prenons le secteur des œufs, que 108 producteurs décident pour des millions de Québécois?» souligne le président de l'Union paysanne. *«Ce qui est encore plus révélateur, c'est que quiconque dépasse le 100 poulets ou le 100 poules pondeuses sera poursuivi par le cartel. Au mois d'août dernier, un citoyen a dû payer plus de 700 dollars aux éleveurs de volaille pour*

L'UNION PAYSANNE a pour but de regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux qui sont en faveur d'une agriculture et d'une alimentation paysannes.

Elle préconise une agriculture axée, d'une part sur la souveraineté alimentaire, en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de la nature, des sols, des animaux, de l'environnement et des communautés; d'autre part, sur l'occupation du territoire, de façon à assurer le maintien de campagnes vivantes avec des paysans nombreux.

175 poulets produits, soit 75 de plus que leur règlement. C'est honteux. Scandaleux! », rappelle Louis-Antoine Gagné, producteur de la relève agricole.

C'est pourquoi nous allons interpeller le ministre Pierre Paradis ainsi que le gouvernement Couillard à donner une place à la relève agricole, aux paysans ainsi qu'aux régions en reprenant le contrôle du hors-quota. Une hausse des seuils de production hors-quota au Québec permettrait...

- ❖ à nombre d'agriculteurs de diversifier leur production et d'augmenter leur revenu
- ❖ à la relève agricole de démarrer avec moins d'investissements de base,
- ❖ aux régions d'avoir des productions plus locales
- ❖ aux petits abattoirs d'avoir une clientèle nouvelle, ce qui aiderait à leur survie
- ❖ de voir émerger des productions quasi inexistantes : œufs et poulets de pâturage, sans OGM, biologiques, etc.

L'Union paysanne invite donc la population à signer la carte postale en ligne afin de faire connaître votre appui à la relève agricole et aux paysans du Québec.

<http://www.unionpaysanne.com/donnons-une-place-aux-paysans>

1 : En économie, le cartel est un oligopole où les quelques producteurs ou vendeurs obtiennent le contrôle d'un marché par entente formelle. C'est une forme de concentration horizontale où de grandes entreprises juridiquement et financièrement indépendantes, ayant des activités comparables sur un même marché, s'entendent en vue de contrôler et parfois partager ce marché, dans le but de rendre plus difficile l'entrée de nouveaux concurrents et de maximiser leurs profits. **Source : wikipedia**

2: Le hors-quota est le nombre d'unités que peut produire une personne sans détenir un quota. Ce seuil est actuellement déterminé par les offices de producteurs qui, tout en détenant les quotas, se retrouvent en situation de cartel.

Benoit Girouard
Président Union paysanne
450-495-1910

Maxime Laplante
Vice-président Union paysanne
418-926-2473

L'UNION PAYSANNE a pour but de regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux qui sont en faveur d'une agriculture et d'une alimentation paysannes.

Elle préconise une agriculture axée, d'une part sur la souveraineté alimentaire, en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de la nature, des sols, des animaux, de l'environnement et des communautés; d'autre part, sur l'occupation du territoire, de façon à assurer le maintien de campagnes vivantes avec des paysans nombreux.